Appels au meurtre, glorification du djihad, menaces d'attentats…. L'apologie du terrorisme atteint son paroxysme en France

01/11/2023 à 21h10



Selon un dernier bilan daté de ce mardi, pas moins de 6072 signalements de haine en ligne ont été répertoriés par la police judiciaire depuis le raid du Hamas en Israël le 7 octobre.

Exacerbée depuis l'attaque du Hamas en Israël, la haine islamiste est à son paroxysme et les chantres du djihad n'ont jamais été autant dans le collimateur des forces de l'ordre. Dans la nuit de lundi à mardi dernier, l'imam de la mosquée de Beaucaire a ainsi été interpellé pour apologie du terrorisme. Âgé de 32 ans et connu des services de renseignement, il a été cueilli à sa sortie d'avion à l'aéroport de Marignane, alors qu'il revenait d'un pèlerinage en Arabie saoudite.

Selon nos informations, le 12 octobre dernier, ce religieux radical avait publié sur son compte Facebook, suivi par 2100 personnes, ce message exhortant ses fidèles au combat contre les juifs et légitimant leur meurtre : «*IBN OMAR a déclaré*

avoir entendu le messager d'Allah dire : «Vous combattrez les juifs et aurez le dessus sur eux de sorte que la pierre dira : Ô musulman, voici un juif caché derrière moi ! Viens le tuer». Quatre jours plus tard, l'imam publiait, sur le même compte, une image de la mosquée de Jérusalem jouxtée par un drapeau palestinien et suivie des termes : «*Ô Allah fait nous revenir à ta religion et rend nous la Palestine et la Mosquée Al Aqsa comme ils étaient (sic)*».

Le 12 octobre dernier, c'est un élève de treize ans, scolarisé dans un collège de Montpellier et dont le père est parti en Syrie, qui a été exclu temporairement de son établissement après avoir dessiné des croix gammées et répété à plusieurs reprises sa haine des juifs, en lien direct avec le conflit israélien. C'est encore aux cris de «*Allah Akbar ! Vous allez tous y passer !*» qu'une femme intégralement voilée a menacé de perpétrer un attentat, mardi matin sur la ligne du RER C, avant d'être neutralisée par les tirs de deux policiers à la station Bibliothèque François Mitterrand à Paris. Policiers et gendarmes sont sur les dents.

(…) Par ailleurs, le 26 octobre, la préfecture a adressé au parquet un signalement pour des faits d'injure publique à raison de l'origine, de l'ethnie ou de la religion. «*Ce signalement porte sur une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux notamment par Frdesouche, montrant une femme accompagnée de deux enfants qui tiennent chacun un drapeau palestinien. Il a été rapporté à la police qu'à deux reprises, cette femme aurait effectué des gestes injurieux envers le responsable d'une synagogue du 16e arrondissement, le 24 octobre*». Le parquet de Paris enquête également sur le panneau vu durant la manifestation du 22 octobre : «*Vous avez pleuré 40 faux bébés israéliens, où êtes-vous pour les 1000 enfants palestiniens tués ?*». L'apologie du terrorisme est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. La peine s'alourdit, passant à sept ans et 100.000 euros d'amende si les menaces ont été commises via internet. Mardi après-

midi, à l'assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur a déclaré à l'attention des «*Français de confession juive inquiets pour leur sécurité*» que 425 suspects ont été interpellés.

(…) Le Figaro